




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Autorisation de Recherches Minières (ARM) "Crique Richeria"
Commune de Roura

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NPG

Raison sociale

NOUVEAU PROGRES GUYANE

N° SIRET

7 9 2 0 8 5 1 6 9 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PEREIRA

Prénom(s)

Osmar

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches minières

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser à titre temporaire des travaux de recherches sur le domaine forestier privé de l'Etat visant à caractériser un gisement minéral (ici, aurifère) en vue de demander ultérieurement un titre d'exploitation minier (AEX).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet d'ARM (3 km²) sont la recherche d'or et de substances connexes au moyen de tests forcés par un engin mécanique (< 22 tonnes) dans les alluvions et colluvions présents sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour mener à bien le projet, la SAS NPG devra :

- acheminer la pelle mécanique depuis la base-vie de la société située au PK60.2 de la route de Bélizon,
- ouvrir un layon principal de pelle de moins de 4 m de largeur sur 0,7 km, à partir du PK50.3 de la route de Bélizon, pour atteindre le périmètre de l'ARM1.3,
- layonner les lignes de prospection perpendiculaires à la direction des flats et espacées de 400 m,
- implanter sur ces lignes un puits de prospection tous les 25 m.

Le matériel de prospection et les hommes seront acheminés par voie terrestre depuis la base-vie de la société NPG, via la route de Bélizon.

Pour la logistique, seront utilisés un véhicule pick-up 4 x 4 et un quad.

Un camp sommaire est prévu dans chacun des 3 périmètres de l'ARM ; il consiste à des structures bachées installées entre deux arbres. Elles sont donc faciles à monter/démonter sans occasionner de déforestation (seul le sous-bois sera retiré au sabre).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Cela consistera à :

- foncer les puits préalablement implantés (ici, 90) sur les layons de prospection au moyen d'une pelle mécanique sur chenilles de faible tonnage,
- mettre de côté la matière organique, les argiles de surface, foisonner le gravier extrait et l'échantillonner à raison de 24 litres tous les mètres de couches traversés,
- mesurer les hauteurs des horizons rencontrés et qualifier la nature du minerai (sable, gravier),
- laver ces échantillons dans le cours d'eau le plus proche au moyen de batées, récupérer le concentré (sables noirs, particules d'or) et le mettre en sachet pour analyses ultérieures,
- reboucher les puits foncés en disposant les couches excavées dans leur disposition d'origine,
- repérer au GPS chaque test et les éventuelles caractéristiques remarquables du terrain (présence de chablis, cambrouze, marécages, sauts, vieilles excavations, vieux travaux créoles et/ou clandestins, ...)

Les moyens mis en place seront :

- 1 prospecteur minier,
- 2 manoeuvres,
- 1 conducteur d'engins,
- 1 pelle excavatrices sur chenilles < 22 tonnes,
- 1 véhicule pick-up,
- 1 quad,
- 1 lot de matériel de prospection (GPS, sabres, pelle, pioche, batées, seaux gradués, rubalises, sachets, topofil),
- 1 lot de matériel de campement mobile (bâches, cordes, glacières, matériel de cuisine).

10 points de franchissements de cours d'eau sont prévus ; ils sont soumis à déclaration (loi sur l'Eau).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL sur la nouvelle procédure d'ARM du 28/12/2013, l'ARM vaut :

- 1° Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherche minière sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier,
- 2° Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier,
- 3° Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle est établie la déclaration au titre de la loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L214-6 du code de l'environnement en rapport avec l'acheminement du matériel lourd de prospection jusqu'au périmètre couvert par l'autorisation de recherche minière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
ARM sous forme d'1 rectangle (2000 x 500 m) et de 2 carrés (1000 m de côtés)	3 km ²
Layons d'accès (hors ARM)	1,6 km
Layons d'accès (sommaires) dans ARM	6,47 km
Lignes de puits de prospection (14)	2,35 km
Nombre de puits (L x l x h = 2,5 x 1 x 2,5 m)	90
Volume total excavé (puits puis réhabilité (à 100 %))	562,5 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Roura

Les coordonnées de l'ARM en RGFG95 UTM22N (EPSG : 2972) sont communiquées en annexe.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme de Roura : PLU
Zonage : Nf (zones naturelles forestières)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est celle de type II "Nouragues" n°00290000 de 1079,92 km ² , située à environ 7,9 km au sud-sud-ouest de l'ARM1.3 "crique Richeria.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en site isolé, à environ 53 km du bourg de Roura.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ARM en demande se situe dans le Parc Naturel Régional de Guyane (secteur Cayenne), en zone forestière de développement durable.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) révisé de Roura, secteur Cacao, 2012.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 05/09/2005 et révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peu de dégradations sur le milieu naturel : déforestation très limitée par l'ouverture de layons de pelle sommaires (sans terrassement, 4 m de largeur sur 10,4 kml), évitement des gros arbres, réhabilitation immédiate des puits après échantillonnage, bruit occasionné par la pelle excavatrice. Pas d'incidence sur la continuité écologique. Les franchissements de cours d'eau (10 au total) sont susceptibles de perturber temporairement le milieu aquatique. Durée prévue des travaux : 3 semaines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'espaces forestiers équivaut à la largeur du layon (4 m) multipliée par la longueur des layons (10,42 km), ce qui équivaut à une surface de 4,17 ha. Une pelle mécanique de petit tonnage (et de largeur réduite) est utilisée pour minimiser cet effet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, le ravitaillement se fera par transport terrestre entre la base-vie du PK60.2 (route de Bélizon) et le site, une fois par semaine. Les déplacements entre le chantier et le camp de prospection seront de l'ordre de 2 fois/jour à minima.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par la pelle mécanique de petit tonnage aux normes UE, conçue avec une réduction des nuisances sonores à la source.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront diurnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la traversée de crique, l'eau peut se charger en MES le temps du franchissement (quelques minutes). Lors du lavage d'échantillon de minerai à la batée (de 5 à 10 litres de matériau par batée), l'eau peut se charger en MES. Effets temporaires (de l'ordre de quelques minutes).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets verts inertes lors du défrichage d'accès et d'ordures ménagères non bio-dégradables ; celles-ci seront ramenées sur Cayenne en fin de mission pour y être traités. Pas de déchets dangereux ou polluants : la pelle, qui fait l'objet d'entretiens mécaniques réguliers, sera révisée (vidange, changement de filtres) avant son départ sur site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors de l'ouverture des layons de pelle et de l'excavation de puits. Si cela devait se produire, les travaux seront stoppés et les découvertes déclarées immédiatement à la mairie de Roura.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets existent à proximité : AEX n°02/2022 sur la crique Bois Bandé, AEX n°03/2022 sur la crique Sainte-Hélène.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus ici présentent un faible impact sur le milieu environnemental : le défrichement est limité et sommaire réalisé par un engin mobile et peu encombrant, pas de terrassement hormis le fonçage de puits de moins de 3 m de profondeur, aucun camp pérenne (démontable), les mesures de prévention prévues pour le stockage des hydrocarbures permettent d'éviter toute pollution, l'ensemble des franchissements de crique est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets sont évacués au furet à mesure de l'activité puis en fin de mission,

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Afin de limiter l'atteinte portée au massif forestier lors du layonnage, un trajet optimisé de la pelle mécanique a été étudié pour réduire la distance linéaire déforestée. Ce trajet prend également en compte les traversées de criques qui sont également optimisées (10 sont prévues). L'utilisation d'une pelle mécanique aux normes UE, de faible tonnage et d'envergure réduite permet également de limiter au maximum le défrichement. Les gros arbres (diamètre > 0,3 m) et les espèces protégées rencontrés seront protégés et feront l'objet de mesures d'évitement.

- Lors des franchissements de crique, la mise en place temporaire de troncs en travers de la crique permettra de limiter la mise en suspension de matières puis le passage sera restauré une fois la traversée réalisée.
- Les puits de prospection seront peu nombreux (90 unités) et de faible profondeur (2,5 m max.) ; ils seront rebouchés une fois l'échantillonnage réalisé avec les matériaux excavés, repositionnés selon leur état originel.
- Le stockage d'hydrocarbures sera limité sur site (aux seuls besoins de la prospection) sur un dispositif équipé de système de rétention. La pelle mécanique sera révisée avant travaux afin d'éviter d'avoir de la maintenance à faire sur site (source potentielle de pollution).
- L'évacuation des déchets (dont les ordures ménagères non bio-dégradables) aura lieu en fin de mission.
- Le technicien minier de la SAS NPG, M. Osmar PEREIRA, est expérimenté et sensible aux normes de sécurité humaine et environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ARM devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

. les travaux prévus ici présentent un faible impact sur le milieu environnemental : le défrichement est limité et sommaire réalisé par un engin mobile et peu encombrant, pas de terrassement hormis le fonçage de puits, aucun camp pérenne (démontable), les mesures de prévention prévues pour le stockage des hydrocarbures permettent d'éviter toute pollution, l'ensemble des franchissements de crue est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets seront évacués, . il est situé en SDOM 3, en "Espaces forestiers de développement" du SAR, en "zone forestière de développement durable du PNR", et est caractérisé par l'absence de contraintes environnementales de type Série d'Intérêt Ecologique (SIE), réserves naturelles ou biologiques, zone de Protection Physique et Générale des Milieux et des paysages (PPGM), ...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Coordonnées de l'ARM "Crique Richeria" en UTM22 RGFG95 sous forme de fichiers ESRI	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Complément d'informations relatives au milieu aquatique	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

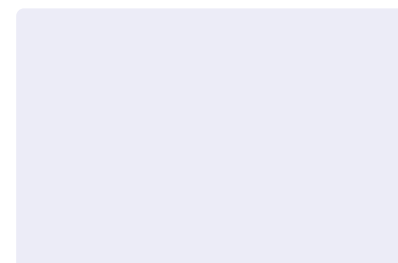
Nom PEREIRA

Prénom Osmar

Qualité du signataire président

À Cayenne

Fait le 1 4 / 1 1 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)